[Text]

The more significant items making up the balance of some \$5.3 million include greater provision for supplementary assistance to veterans on the basis of need, \$1.3 million; increased funds for special housing assistance for veterans, \$1.4 million; substantial higher costs for the maintenance of Canadian war memorials in Europe and cemeteries in many countries; higher payments to the Last Post Fund for the burial of Canadian veterans; and higher salaries and wage costs.

The pension program provides service-related death and disability pensions to ex-members of the Armed Forces or their dependants. It covers the activities of both the Pension Review Board and the Canadian Pension Commission. The estimates for this program are \$393.1 million, representing an increase of about \$32 million as compared with the 1975-76 figure. Higher pension payments brought about primarily by escalation in accordance with the change in the consumer price index account for \$29.5 million of this increase. The balance of \$2.5 million is attributable to higher administration costs principally for salaries and wages. I might mention that no provision is included in these estimates for expenditures arising from Bill C-92 in respect of compensation payable to former prisoners of war. This need will be met by the inclusion of an item in the Supplementary Estimates in due course but no one will fail to receive compensation on this account.

• 0945

Members of the Committee are well aware that during the past five years the Canadian Pension Commission has been receiving record numbers of applications for new or higher pensions. To meet this growth in activities, the Pension Act was amended to provide for a larger number of commissioners. In addition, the Commission was authorized to make a major increase in the size of its supporting staff. I am pleased to report, Mr. Chairman, that these measures, combined with the dedication of many employees involved, have been highly effective. The backlog of pension applications reached a peak of 9,600 in 1973; the number has now been reduced to fewer than 2,800, although the intake of new applications still continues at a substantial level. Because of the Royal Canadian Legion's "Operation Service", it is expect that towards the end of the fiscal year there will be a marked increase in the number of applications received.

The smallest of our programs, in financial terms, is the Bureau of Pensions Advocates Program, which provides an independent professional legal aid service to persons seek[Interpretation]

leurs familles. Comme je le soulignais l'an dernier, les membres du Comité peuvent s'enorgueillir à juste titre d'avoir collaboré à l'adoption tant attendue de ce projet de Loi.

Le reste de l'augmentation des prévisions budgétaires de ce programme, soit quelque 5.3 millions de dollars est destiné à couvrir la hausse des prestations supplémentaires octroyées après un examen des besoins du bénéficiaire (1.3 million de dollars); une augmentation des crédits en regard des mesures d'aide au logement des anciens combattants (1.4 million de dollars); un accroissement substantiel du coût d'entretien des monuments aux morts canadiens en Europe et des cimetières répartis dans plusieurs pays, des montants accrus versés au Last Post Fund pour l'inhumation des anciens combattants canadiens et enfin la hausse des salaires et des traitements.

Le programme des pensions concerne le versement, aux anciens membres des forces armées et aux personnes à leur charge, de pensions à l'égard d'invalidités ou de décès liés au service militaire. Ce programme recouvre les activités du Conseil de révision des pensions et de la Commission canadienne des pensions. Les prévisions budgétaires s'élèvent ici à 393.1 millions de dollars, soit une augmentation approximative de 32 millions de dollars par rapport au montant indiqué dans le budget pour l'année 1975-1976. Il existe deux raisons à cette augmentation importante. Premièrement, l'augmentation du montant des pensions, résultant principalement de la hausse de l'indice des prix à la consommation, s'élève à 29.5 millions de dollars. Le reste de l'augmentation, soit 2.5 millions de sollars, est imputable à la hausse des frais d'administration et plus particulièrement des traitements et des salaires. Je dois souligner que le présent budget des dépenses ne comporte aucun

poste pour les débours au titre du bill C-92 qui prévoit le versement de compensations aux anciens prisonniers de guerre. Ce poste sera inscrit dans le budget supplémentaire en temps voulu et ce délai n'affectera pas le versement des compensations.

Les membres du Comité savent que durant les cinq dernières années, la Commission canadienne des pensions a reçu un nombre sans précédent de demandes d'octroi ou d'augmentation d'une pension. Pour faire face à ce surcroît de travail, la Loi sur les pensions fut modifiée, afin d'augmenter le nombre de commissaires, tandis que la Commission était autorisés à accroître de façon substantielle son personnel de soutien administratif. Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous annoncer que grâce au dévouement de nombreux employés, ces mesures se sont avérées très efficaces. En 1973, le retard atteignait le chiffre record de 9,600 demandes de pension à étudier; ce chiffre a maintenant été réduit à un peu moins de 2,800, même si des nouvelles demandes continuent d'affluer à un rythme élevé. En raison de «l'Opération service» de la Légion royale canadienne, on estime que vers la fin de l'année financière, il se produira une hausse considérable du nombre de demandes.

J'aimerais me tourner maintenant vers le budget du plus petit parmi nos programmes, c'est-à-dire celui du Bureau de services juridiques des pensions, un organisme auto-